RÉUNION DE RENTRÉE

2026-2027

Une nouvelle année pour apprendre, grandir et vivre ensemble.

« La réussite des élèves est une responsabilité partagée entre l'école, les élèves et les familles. »

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ÉLÈVES

Des adultes qui travaillent ensemble :

- enseignantes ;
- AESH ;
- ATSEM;
- direction ;

LES FAMILLES : DES PARTENAIRES ESSENTIELS

L'école et les familles ont un **objectif commun :**

- **La réussite** de l'enfant :

- Parler positivement de l'école,
- Échanger avec son enfant sur les choses qu'il y apprend,
- Encourager,
- Accompagner les devoirs, faire réciter, faire lire …

=> Tout cela l'aidera à **s'engager dans ses apprentissages**, élément clé de sa réussite,

- et **son bien-être** qui passera par une relation école-famille qui repose sur la confiance et le respect mutuel.

La charte des parents à l'École

Sur le blog de l'école

CHARTE DES PARENTS

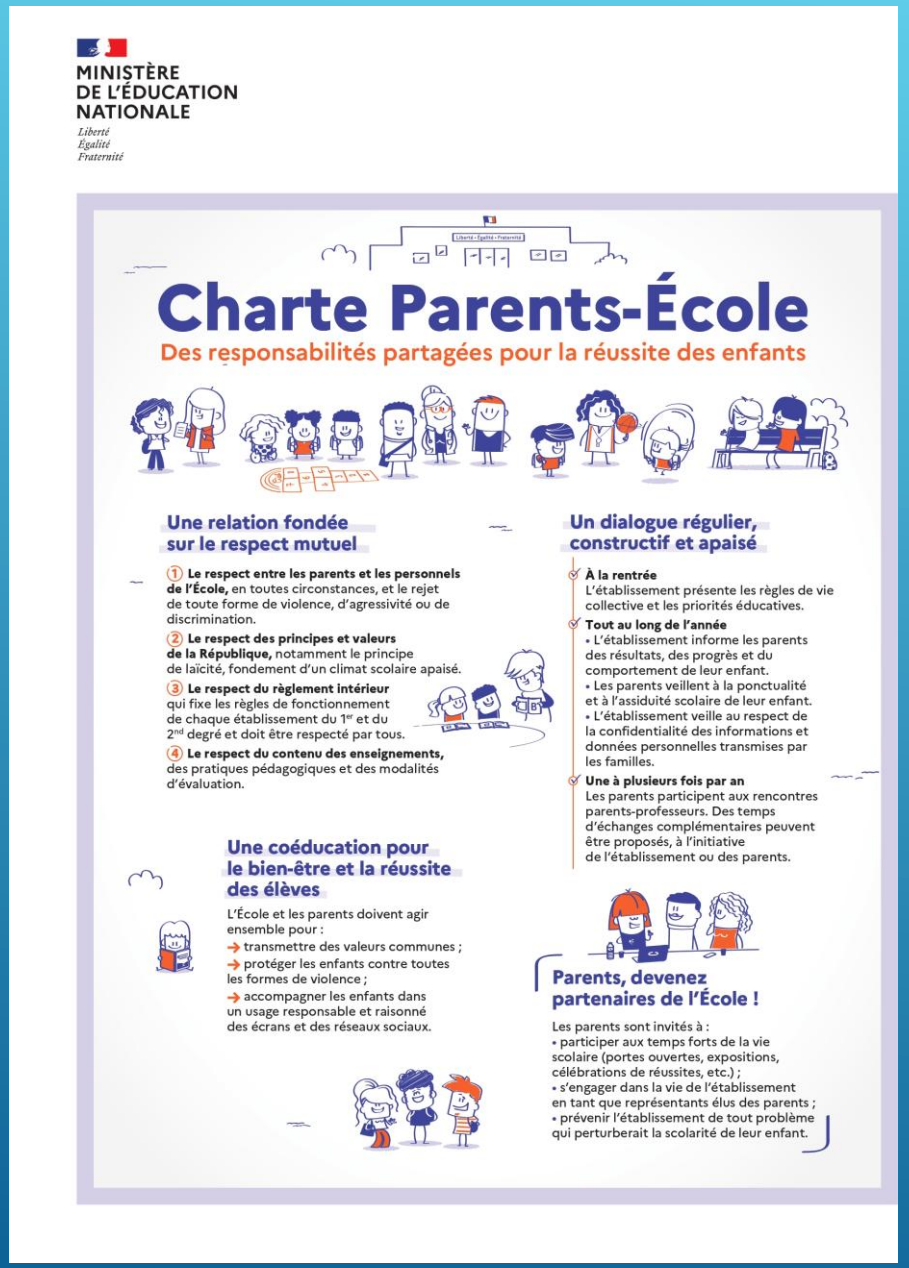

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants

Une relation fondée sur le respect mutuel

1. **Le respect entre les parents et les personnels de l'École,** en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
2. **Le respect des principes et valeurs de la République,** notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
3. **Le respect du règlement intérieur** qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1er et du 2nd degré et doit être respecté par tous.
4. **Le respect du contenu des enseignements,** des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.

Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- **À la rentrée**
  L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- **Tout au long de l'année**
  - L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
  - Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
  - L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- **Une à plusieurs fois par an**
  Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.

Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

- → transmettre des valeurs communes ;
- → protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- → accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.

Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :

- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
- s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
- prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.

COMMUNIQUER AVEC L'ÉCOLE

✔ Une question concernant votre enfant → **prendre contact avec l'enseignante**

✔ Une question concernant le fonctionnement général de l'école → **prendre contact avec la directrice**

❌ Éviter les échanges dans l'urgence, devant les enfants ou à la sortie de l'école.

❌ Éviter les messages envoyés sous le coup de l'émotion.

Un désaccord peut être exprimé.

=> Il doit toujours pouvoir l'être dans le respect.

QUELQUES RÈGLES PRATIQUES

- **Horaires**

- respecter les horaires d'entrée et de sortie ;

- le retard doit être exceptionnel.

- **Absences**

- prévenir l'école dès que possible ;

- justifier les absences conformément aux règles en vigueur.

- **Cantine et Garderie**

- Ce sont des services organisés et gérés par la mairie, dont il convient de respecter les règles. => prise de parole des élus

BIEN VIVRE ENSEMBLE

L'école poursuivra son travail autour :

- du **respect** des autres ;

- de la **santé mentale** : développement des compétences psychosociales, de la gestion des émotions et des conflits ;

- de la **prévention du harcèlement** : **NAH ->**10h d'enseignement /an**;**

- de **l'éducation à la vie affective et relationnelle : EVAR ->**3 séances / an ;

- du développement d'un **climat scolaire serein**.

CONFLIT ≠ HARCÈLEMENT

- Un conflit se règle. Des élèves sont en désaccord, mais chacun peut exprimer son point de vue et la situation peut être résolue avec l'aide des adultes.

- Le harcèlement nécessite une prise en charge spécifique. Il s'inscrit dans la durée, avec une répétition des faits et un déséquilibre dans la relation entre les élèves.

LA SÉCURITÉ

Au quotidien :

- **Surveillance des entrées et des sorties**

Des exercices communs de sécurité chaque année :

- **Exercice risque incendie**
- **Exercice risque intrusion**
- **Exercice risque inondation**
- **Exercice risque fumées toxiques**

PARTICIPER À LA VIE DE L'ÉCOLE

Vous pouvez :

- participer aux **élections des représentants de parents d'élèves** (cette année le 9 octobre, vote par correspondance uniquement), en votant ou en étant candidat (pour cela en informer la directrice).

- avant les **conseils d'école**, faire remonter vos questions et propositions à vos représentants.

- échanger avec les enseignantes.

- vous engager en adhérant **au Sou des écoles** ou en aidant à l'organisation et en participant aux différents projets ou événements.

A NOTER :

LES **PHOTOS DES CLASSES** SERONT PRISES LE

VENDREDI 18 SEPTEMBRE MATIN

(STUDIO MARLÈNE TRUCHET)

NOUS SOUHAITONS UNE EXCELLENTE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS NOS ÉLÈVES.

BLOG de l'école